

AVIS

Conformément à l'article 31 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, et à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que,

suite à l'avis de la Ministre de l'Intérieur du 29 juin 2023, référence 18541/PA1/11C, reconnaissant la conformité du dossier aux dispositions de l'article 30bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal,

le conseil communal a approuvé, en séance du 3 octobre 2023,

le projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « Hannert Schreinesch-Gaart » portant sur des terrains situés dans la rue des Pommiers à Helmsange, présenté par le bureau BEST Ingénieurs-Conseils pour le compte de la société « COHEHO Sàrl » et visant la modification des accès à plusieurs lots ainsi que la modification d'une maison unifamiliale isolée en une maison bifamiliale isolée.

Ladite délibération du conseil communal du 3 octobre 2023 a été notifié au Ministre de l'Intérieur par courrier du 28 novembre 2023.

Walferdange, le 29 novembre 2023.

Le Secrétaire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Delmarque', with a horizontal line drawn underneath.

Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sauber', with a horizontal line drawn underneath.

François Sauber